



**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021**

Service : Pôle pilotage budgétaire et financier

Affaire n° : R2021-1-1-2

Rapporteur : Joël PESSAQUE

Commission : Finances

Date : vendredi 29 janvier 2021 à
19h00

Avis autre commission :

Décision : Dont acte

Décision du conseil municipal

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget principal : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire d'ampleur inédite que nous connaissons a profondément bouleversé la vie de nos concitoyens, mais également l'action municipale. Face aux défis sanitaires, sociaux, économiques, environnementaux et de vivre-ensemble, notre commune doit plus que jamais faire preuve de solidarité et de proximité pour répondre aux besoins des Cristoliens et assurer les services essentiels.

Dans cette perspective, notre municipalité a déployé, dès les premières semaines de la crise sanitaire, un véritable bouclier sanitaire et social. Nous avons ainsi permis, avec l'aide de nos partenaires au premier rang desquels GPSEA, la transformation d'équipements municipaux en centres sanitaires annexes, maintenu et renforcé les services d'aide à domicile et de soins infirmiers à domicile, distribué des masques de protection à l'ensemble des Cristoliens, augmenté et étendu - notamment aux étudiants - les aides financières du CCAS. Afin de maintenir un vivre-ensemble éprouvé par les périodes de confinement, nous avons également donné toute leur place aux actions en faveur des jeunes – notamment l'opération "Antirouille" cet été - ainsi qu'à la culture dans la ville.

La pandémie a également produit des conséquences financières majeures pour notre collectivité. L'effet conjugué des dépenses supplémentaires et des recettes en diminution s'est traduit, en 2020, par une perte nette de 4M€ pour la collectivité. Cet impact affecte les équilibres financiers fondamentaux de Créteil.

Dans ce contexte qui demeure incertain, nous poursuivrons cette année notre engagement aux côtés des Cristoliens pour les protéger, les soutenir et atténuer au maximum les effets de la crise sanitaire. Malgré des marges de manœuvre contraintes, nous maintiendrons le haut niveau de service public et de proximité qui a permis une réponse efficace à la crise jusqu'à présent.

Il nous appartiendra ainsi de tirer les leçons de la crise sanitaire en cours pour renforcer nos dispositifs de santé et de solidarité au service des plus fragiles, maintenir le vivre-ensemble malgré les restrictions et offrir à tous les Cristoliens une ville sûre. L'extension du soutien aux étudiants et le projet de mutuelle communale contribueront cette année à concrétiser cette ambition. Le maintien du soutien communal aux acteurs économiques, associatifs et culturels représentera également un marqueur fort de l'action municipale.

La situation actuelle nous engage plus que jamais à construire une ville résiliente et plus verte, qui intègre davantage la nature, favorise les mobilités douces et promeut les économies d'énergie. Les projets structurants de notre municipalité témoigneront de cette ambition, avec plusieurs démarches de pacification des espaces publics (Avenue Gallieni, étude sur le centre ancien), de végétalisation (projets de jardins familiaux), de rénovation thermique des bâtiments (Ecole du Jeu de Paume notamment).

Dans ce contexte difficile, les choix budgétaires de notre collectivité seront donc résolument orientés vers la protection des plus fragiles, avec la volonté de continuer à préparer l'avenir.

I. Un contexte macroéconomique rendu incertain et fortement fragilisé par la crise sanitaire

1. Une récession internationale 2020 qui devrait laisser la place à un retour de la croissance en 2021

Les effets de la pandémie mondiale et des mesures de protection et de confinement mises en œuvre par les Etats ont pesé de façon extrêmement importante sur l'activité économique et l'emploi au niveau mondial, provoquant une récession globale marquée.

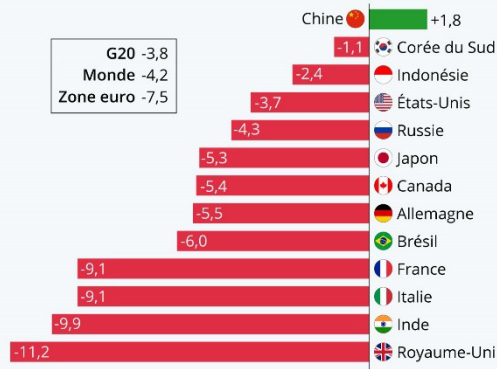
À ce jour, le taux de croissance mondiale a chuté de - 4,4% en 2020 par rapport à 2019 selon le Fonds monétaire international (FMI)¹. La Chine est la seule grande économie à avoir connu la croissance en 2020, avec une hausse estimée à 1.8%. Pour 2021, le FMI prévoit bien un rebond, estimé à 5,2 % (dont 3,9% pour les pays développés).

Il apparaît que la capacité de reprise de l'économie mondiale sera affectée à moyen terme. Aussi le niveau de croissance de 2019 ne devrait-il être retrouvé qu'à partir de 2022.

¹ Chiffres novembre 2020.

L'impact de la pandémie sur l'économie mondiale

Prévisions de l'évolution annuelle du PIB réel en 2020, en % *



* prévisions en date de décembre 2020.
Source : OCDE

La zone euro n'a donc pas été épargnée dans ce contexte de crise. Après une chute du PIB importante, due aux confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité a fortement repris cet été. La consommation a nettement rebondi. Les secteurs tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement devraient être touchés durablement.

Selon les prévisions économiques de l'automne 2020, l'économie de la zone euro devrait enregistrer une contraction de -7,8 % en 2020, avant de croître pour s'établir à 4,2 % en 2021 et à 3 % en 2022. Il convient de noter qu'au-delà des incertitudes sur la pandémie, l'état des futures relations commerciales de l'UE avec le Royaume Uni pèse également sur les perspectives économiques de la zone euro.

L'inflation dans la zone euro devrait s'établir à 0,3 % en moyenne en 2020, avant de remonter à 1,1 % en 2021 et à 1,3 % en 2022, à la faveur de la stabilisation des prix du pétrole. L'inflation pour l'ensemble de l'UE devrait s'élever à 0,7 % en 2020, à 1,3 % en 2021 et à 1,5 % en 2022.

Les prévisions projettent par ailleurs une hausse du taux de chômage dans la zone euro, qui devrait passer de 7,5 % en 2019 à 8,3 % en 2020 et à 9,4 % en 2021, avant de retomber à 8,9 % en 2022. En France, l'impact de la pandémie est sensible malgré le dispositif d'activité partielle adapté par le gouvernement pour limiter l'augmentation du chômage. Le taux de chômage 2020 s'élève à 9.1% contre 8.4% en 2019. Ce dernier devrait atteindre 11% en 2021.

2. Des mesures de soutien à l'économie qui devraient impacter favorablement la croissance

Pour faire face à l'impact économique de la crise sanitaire, les grandes puissances économiques ont mis en place des plans de soutien exceptionnels d'ampleurs variées. Selon les chiffres du FMI, ce sont 11 000 Mds\$ qui ont été versés par les gouvernements afin de limiter les impacts économiques de la crise sanitaire. Aux Etats-Unis, le Congrès a adopté un premier programme de relance inédit de 2300 Mds\$, complété en décembre par un second plan de 900 Mds\$. L'Union Européenne a adopté en décembre 2020 un plan de relance exceptionnel à hauteur de 750 Mds€, financé pour partie par des emprunts, pour partie par des subventions et pour partie par des fonds complémentaires injectés au budget de l'Union Européenne.

Le gouvernement français a fait adopter des plans d'urgence successifs lors des différents projets de lois de finances rectificatives (PLFR) incluant la prise en charge du chômage partiel, les Prêts Garantis par l'État, le dispositif d'incitation à la remise sur les loyers, le report du paiement des factures, les aides destinées aux très petites entreprises et indépendants.

Par ailleurs, dans le cadre de l'adoption du plan de relance européen, le gouvernement a lancé en septembre 2020 un plan de relance sur 2021-2022 à hauteur de 100 milliards d'euros (financé à 40 milliards d'euros par l'Union Européenne). Ce plan vise à soutenir la reprise de l'activité et à minimiser les effets à long terme de la pandémie en restaurant la croissance.

Si les mesures de soutien mises en œuvre ont permis de limiter l'impact socio-économique de la crise sanitaire, l'économie française fait partie des plus affectées, avec un PIB en recul de 10% en 2020. Les confinements nationaux instaurés au printemps et au quatrième trimestre ont fortement impacté les composantes de la demande. La prévision de croissance pour 2021 s'élève à 6%. La perspective d'un retour à un rythme normalisé de croissance est fixée à 2022 voire 2023.

L'effondrement des prix de certains biens et services généré par une baisse de la demande mondiale compte tenu de l'instauration des confinements a entraîné une forte diminution de l'inflation sur 2020. Les prévisions concernant l'inflation en 2021 atteignent 0.6%.

3. Des mesures de soutien à l'économie qui pèsent sur les dettes publiques des pays développés

Conséquence directe de ces plans d'aide d'ampleur inédite au niveau mondiale, le niveau d'endettement public global a atteint en 2020 101% du PIB mondial. Les prévisions économiques laissent apparaître une stabilisation de cet endettement en 2021 pour l'ensemble des économies, à l'exception de la Chine et des Etats-Unis. Le consensus économique actuel laisse présager un maintien de politiques budgétaires expansionnistes contracycliques à moyen terme.

En France, à la suite des mesures budgétaires exceptionnelles mises en œuvre pour soutenir l'activité économique et l'emploi, le déficit public atteint 11,3 % du PIB en 2020 et la dette publique 116,4 % du PIB (98,1 % en 2019).

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, la Banque Centrale Européenne a également réagi rapidement en augmentant son programme d'achats d'actifs jusqu'en mars 2020 pour atteindre en volume près de 1 850 milliards d'euros.

La BCE a mené et continue de mener une politique monétaire très accommodante avec des taux d'intérêt très bas permettant ainsi aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public. Ainsi, la perspective 2021 sur les taux d'intérêt devrait demeurer très favorable. Il convient toutefois de noter que si les taux demeurent très faibles, les comportements des banques se révèlent moins accommodants, ces dernières ayant sensiblement augmenté leurs marges de prêts aux collectivités suite au premier confinement.

II. Pour les collectivités territoriales, des impacts importants de la crise sanitaire

1. Des collectivités placées au premier rang et fortement impactées par la prise en charge de la crise

Les collectivités territoriales et les élus locaux ont été en première ligne pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. Dès le début du confinement et tout au long la phase de déconfinement, ils ont, en complément de l'action de l'Etat, multiplié les initiatives et mobilisé de nombreuses ressources pour protéger leurs concitoyens, développer de nouvelles solidarités, maintenir les services publics et soutenir les tissus économiques et associatifs locaux.

Dans ce contexte, la crise sanitaire a touché l'ensemble des collectivités territoriales, avec des conséquences financières importantes. Selon le rapport du Député Jean-René Cazeneuve, les principaux impacts de la crise sanitaire pour les collectivités locales sont les suivants :

- La baisse dès 2020 des recettes fiscales (-5,2Md€) qui pèse lourdement sur le bloc communal et les départements;
- La diminution importante des recettes tarifaires (-2,3Md€) liées aux fermetures en 2020 pendant le confinement et à un certain nombre d'exonérations accordées
- Des surcoûts liés à la crise du Covid-19 (+3,6Md€) nécessaires pour adapter les services publics, protéger la population et soutenir les plus fragiles.

Bien que partiellement compensés par la dynamique fiscale de 2020, ces effets ont conduit à une dégradation des équilibres budgétaires -7,3Mds€ pour les finances locales, ce qui représente 3,3% des recettes réelles de fonctionnement et 21% de la capacité d'autofinancement brute.

La ville de Créteil a subi pour sa part les conséquences de la crise sanitaire, avec un impact net de près de 4M€ par rapport au budget initialement envisagé. Les principaux impacts en sont les suivants :

- Pertes de recettes fiscales : - 400K€
- Pertes de recettes tarifaires : -2M€
- Dépenses exceptionnelles (matériel de protection des agents et des Cristoliens, prise en charge des centres de dépistage, adaptation du service public municipal...) : +1,15 M€
- Prime covid aux agents municipaux : + 400K€

Ces effets ont également concerné le CCAS (pertes de recettes importantes sur les crèches notamment).

Il convient de préciser que ces impacts ont été (très partiellement) compensés par le remboursement partiel (environ 40%) par l'Etat de l'achat de masques de protection pour les Cristoliens ainsi que diverses subventions exceptionnelles, à hauteur de 500K€.

Ces éléments se sont conjugués aux mesures volontaristes qui ont représenté une charge supplémentaire pour le budget communal :

- Exonérations de prestations petite enfance, scolaires et périscolaires pour l'intégralité du mois de mars 2020 : -260K€
- Droits de voirie pour les commerçants : -40K€

- Loyers des associations et artisans : -70K€
- Abonnements aux équipements sportifs et jardins familiaux: - 51K€

Au total, l'impact net de 4M€ de la crise sanitaire représente une dégradation de près de 33% de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

2. Un PLF 2021 qui ne prend en compte que partiellement les effets de la pandémie pour les collectivités territoriales

Si le PLF 2021 consacre une large part aux mesures du Plan de relance national, force est de constater qu'il ne vient aucunement compenser les pertes de recettes subies par les collectivités du fait de la crise. En effet, le dispositif de préservation des recettes mis en place, centré uniquement sur les recettes fiscales, ne bénéficierait qu'à moins de 3000 communes. Aucun autre dispositif de compensation des pertes de recettes n'étant envisagé par l'Etat, il apparaît que les diminutions de recettes subies du fait de la crise pèseront intégralement sur les collectivités concernées.

2.1. Des dotations en stagnation

Après plusieurs années de diminution drastique des dotations de l'Etat (près de 40M€ perdus en cumulé depuis 2014 pour Créteil), les concours financiers de l'Etat aux collectivités seraient stables en 2021 par rapport à 2020. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue à 26.8 Md€. Le texte prévoit les mêmes évolutions sur les péréquations qu'en 2019 et 2020, à savoir une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale de 90 M€ respectivement.

2.2. Un volet fiscal défavorable aux collectivités

Le volet fiscal de la loi de finances pour 2021 annonce la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation ainsi que quelques inflexions censées répondre aux enjeux économiques de la crise sanitaire.

Pour rappel, l'année 2020 a été marquée par la dernière étape de la suppression de la Taxe d'habitation pour 80% des contribuables. La loi de finance 2021 poursuit la réforme avec l'application d'une baisse de 35% de la taxe d'habitation pour les 20% de contribuables jusqu'à présent exclus du dispositif. Le dégrèvement se poursuivra en 2022 à hauteur de 65% pour disparaître ensuite totalement en 2023. Dès 2021 la taxe d'habitation sera supprimée et compensée par le transfert de la taxe foncière départementale. En 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune sera donc égal au taux voté par la commune, auquel s'ajoutera le taux de la taxe foncière départementale (13.75%). Le produit de foncier bâti départemental récupéré étant inférieur au produit de TH communal supprimé, la ville sera compensée sur la base d'un coefficient correcteur qui s'élèverait pour Créteil à environ 1,35. Ce dispositif de compensation est cependant figé au niveau des bases fiscales constatées en 2020, faisant perdre à la commune le bénéfice de la dynamique de TH (pour mémoire, en moyenne +1.9% par an entre 2014 et 2020).

L'article 121 de la Loi de finances 2021 supprime par ailleurs les taxes funéraires facultatives portant sur les convois, les inhumations et les crémations. Cette mesure impacte les recettes communales à hauteur de -60K€.

Afin de compenser partiellement l'absence de transfert de la CFE perçue par les EPT vers le niveau métropolitain, l'article 255 de la Loi de Finances 2021 prévoit qu'à titre exceptionnel

en 2021, chaque EPT devra reverser à la MGP via la dotation d'équilibre, deux tiers de la progression de CFE constatée sur territoire entre 2020 et 2021. Ainsi, si GPSEA bénéficie d'une hausse de recette de CFE entre 2020 et 2021, elle devra renoncer au deux-tiers de cette progression. Cette mesure impactera donc les recettes territoriales de façon non-négligeable en 2021.

Afin de soutenir la production française, la loi de finances 2021 prévoit également que les communes devront appliquer une diminution de 50% des valeurs locatives des bases de foncier bâti des établissements industriels par le biais d'une révision des valeurs locatives. Ce dispositif impactera Créteil dans une mesure limitée. Les bases de foncier bâti des établissements industriels représentent en effet seulement 4% des bases de foncier bâti de la commune. Ce dispositif serait par ailleurs intégralement compensé par l'Etat en 2021.

2.3. Le Plan de relance

La loi de finances pour 2021 est largement centrée sur la mise en œuvre du Plan de relance national, qui abondera de 100 Mds€ le budget national pour des mesures exclusivement dédiées à la relance économique. Conformément aux engagements européens de la France (l'UE financera 40% de ce plan), ces mesures couvriront les champs suivants :

- Une croissance verte : rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transport, stratégie hydrogène, biodiversité
- L'amélioration de la compétitivité des entreprises avec la baisse des impôts de production, la recherche, le soutien à l'export, l'aide au secteur culturel, développement du numérique
- Le soutien aux plus fragiles : emploi, activité partielle, formations

Si certains dispositifs, comme la dotation de soutien à l'investissement local spécifiquement dédiée à la rénovation énergétique, ont déjà fait l'objet de financements, il apparaît que les opportunités de cofinancement des projets des collectivités locales demeurent à ce jour incertaines. A ce jour, seul l'octroi d'une enveloppe dédiée de 4Mds€ aux collectivités, dont 1Md€ spécifiquement dédié à la rénovation énergétique des bâtiments, est connue.

L'Etat devrait préciser rapidement la gouvernance et la déclinaison opérationnelle du plan de relance auprès des collectivités territoriales. Dans cette perspective, la municipalité a d'ores et déjà pris contact avec la Sous-Préfète à la relance et s'est positionnée sur de nombreux projets qui pourraient faire l'objet d'un soutien financier dans le cadre de ce plan de relance.

Enfin, il convient de rappeler que le dispositif de contractualisation financière entre l'Etat et les plus grandes collectivités locales a été suspendu dès le mois de mars 2020. La prorogation de ce dispositif, dont le terme était initialement prévu fin 2020, est à ce jour incertaine.

Il apparaît ainsi que l'impact négatif important de la crise sanitaire sur les équilibres financiers de la collectivité rendent plus contraintes ses marges de manœuvre. L'effet conjugué des diminutions, pour certaines structurelles, de recettes ainsi que de dépenses rendues dynamiques notamment par les interventions nécessitées par la crise conduiront notre municipalité à devoir trouver des marges de manœuvre à même de restaurer la capacité d'autofinancement de la collectivité, sauf à réduire drastiquement le socle d'investissements alors même que la dynamique de relance nous engage à soutenir l'économie et l'emploi.

III. Pour maintenir le niveau du service public, la nécessité de restaurer les marges de manœuvre financières impactées par la crise

1. La nécessaire poursuite d'une stratégie financière responsable

1.1. Pour préserver la qualité du service public et les projets d'avenir, une nécessaire maîtrise des dépenses de gestion

Au regard des conséquences de la crise sanitaire sur les équilibres financiers de la collectivité, la municipalité poursuivra en 2021 sa stratégie financière, fondée sur trois piliers :

- Une maîtrise des dépenses de gestion nécessaire pour dégager des marges de manœuvre et retrouver une plus grande autonomie dans le financement des investissements
- Une poursuite des investissements pour préparer l'avenir des cristoliens
- Une dynamique d'endettement modérée et responsable pour préserver des capacités d'investissement durables

Cette stratégie, qui a jusqu'alors porté ses fruits en permettant à la collectivité de maintenir son niveau d'investissement et la qualité du service public de proximité tout en s'inscrivant dans une trajectoire de désendettement, mérite en effet d'être confortée et renforcée, notamment sur la maîtrise des dépenses de gestion, afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la prise en charge des conséquences de la crise sanitaire et à la construction de l'avenir de notre Ville.

1.2. Malgré les impacts de la crise, la poursuite d'une stratégie de gestion de dette vertueuse

Malgré un contexte de crise sanitaire impactant l'autofinancement de la ville, Créteil poursuit sa stratégie de long terme visant à une gestion de dette maîtrisée.

La commune a su également dans ce contexte particulier optimiser le recours à ses lignes de trésorerie en saisissant également les opportunités de marché.

En 2021, la logique saine et vertueuse du recours à l'emprunt se poursuivra. Destiné à financer exclusivement des dépenses d'investissement, le recours à l'emprunt sera modéré, en cohérence avec notre stratégie financière de long terme, et répondra à une triple exigence :

- La sécurisation et l'optimisation du recours à l'emprunt, en recherchant lors de chaque consultation le meilleur équilibre entre optimisation financière et limitation des risques;
- La diversification des financements auprès des établissements financiers afin de tisser des partenariats durables et solides, tout en limitant la dépendance aux prêteurs, et en permettant à la Ville de continuer de s'appuyer sur une mise en concurrence saine de ces organismes ;
- La gestion active de l'encours, avec une attention portée aux opportunités de marché à même de permettre à la Ville d'optimiser chaque année la charge de sa dette existante.

Dans le respect de ces orientations, les perspectives pour 2021 s'inscrivent dans la continuité de la politique communale menée dans ce domaine depuis plusieurs années, à savoir un recours à l'emprunt maîtrisé et cohérent avec le remboursement annuel du capital de la dette qui atteindra 13.2M € cette année.

La ville demeurera attentive aux opportunités de marché à même de lui permettre d'optimiser

sa gestion de la dette.

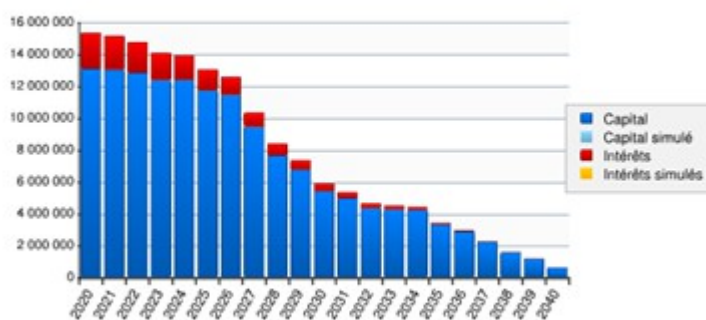
- Les caractéristiques de l'encours communal : une dette saine et sécurisée

L'encours est composé de 79 emprunts et s'élève au 1^{er} janvier 2021 à 132,4 millions d'euros pour une durée de vie résiduelle (durée restant avant l'extinction totale de la dette) de 12 ans et 2 mois. Pour rappel, ce stock de dette résulte des choix historiques opérés en matière d'investissement afin de répondre à la rapidité de son développement et à une demande sociale forte. Contractée auprès de 10 établissements bancaires, il s'agit d'une dette très saine, notée à 98,56% en « 1A » selon les ratios prudentiels établis dans la charte de bonne conduite dite « Gissler ». Aucun emprunt de l'encours n'est considéré à risque et « hors charte ».

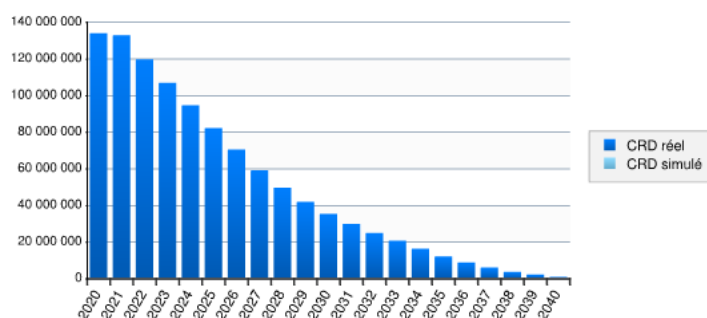
La structure de cet endettement est sécurisée puisque cette dernière est majoritairement composée d'emprunts à taux fixe. L'endettement demeure également optimisé comme en témoigne son taux moyen qui s'établit à 1,66 % (contre 1,71% en 2020 et 1,79 % en 2019). La répartition de l'endettement devrait encore permettre à la Ville de minimiser ses frais financiers sur une partie de son encours en raison de taux variables qui demeurent extrêmement attractifs depuis 2015.

Risques de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	77 344 091,71 €	58,38%	2,39%
Fixe à phase	4 540 912,37 €	3,43%	0,46%
Variable	46 398 345,06 €	35,02%	0,53%
Livret A	2 278 484,19 €	1,72%	1,62%
Barrière hors zone EUR	1 910 821,55 €	1,44%	0,76%
Ensemble des risques	132 472 654,88 €	100,00%	1,63%

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



2. Des recettes de fonctionnement en stagnation qui limitent fortement les marges de manœuvre pour financer le service public

2.1. **Des impacts de la crise sanitaire sur les recettes qui perdurent en 2021**

La crise sanitaire liée à la covid-19 a impacté significativement les recettes issues des prestations scolaires et périscolaires, de la taxe de séjour, des stationnements, des insertions publicitaires, des loyers, des redevances concernant les marchés et des redevances à caractère sportif.

Les effets de la loi de finance, associés à des impacts conjoncturels et la prise en compte d'effets durables de la crise sur les recettes de la collectivité, se traduisent par une inscription des recettes réelles de fonctionnement en augmentation très limitée de +0,5%, à 169,7M€.

Sans visibilité sur la gestion et la sortie de crise en 2021, les recettes feront l'objet d'inscriptions prudentes afin de prendre en compte les conséquences potentielles de la pandémie sur l'usage des services publics communaux.

2.2. **Une évolution des dotations portée par la dynamique démographique**

Il convient de noter pour 2021 une augmentation substantielle de la population recensée pour 2021 (92 737 habitants contre 91 120 habitants en 2020). Cette évolution démographique positive permettrait à la ville de bénéficier d'une augmentation de sa dotation forfaitaire de +195 k€ compensant en partie le prélèvement au titre du financement de la péréquation estimé à 216 k€ pour 2021. La dotation forfaitaire s'élèverait alors à 10,98 M€, en baisse de -20K€.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) devrait quant à elle augmenter de +245 k€ par rapport à 2020 pour atteindre 6.7 M€.

La dotation nationale de péréquation devrait augmenter de +133 K€ par rapport à 2020.

Concernant le FSRIF, par prudence et au regard d'une baisse ces deux dernières années, il est prévu de maintenir le niveau perçu en 2020 soit 5 M€.

2.3. **Une dynamique fiscale en évolution faible, malgré le développement de notre ville**

L'application de la réforme de la taxe d'habitation se traduit pour notre commune par le maintien des seules bases de taxe foncière communale, auxquelles sont adjointes les bases de taxe foncière départementale. Le reste des recettes antérieurement perçues au titre de la TH sont transformées en dotations de l'Etat figées au niveau de recettes 2020, et donc non

dynamiques.

La crise sanitaire impactera la fiscalité communale également en 2021. En effet, le niveau des revalorisations forfaitaires sera quasiment nul. Alors que la revalorisation annuelle des bases était de 0.9% pour la taxe d'habitation et de 1.2% pour le foncier bâti et non bâti en 2020, ces dernières atteindraient seulement 0.2% en 2021.

L'évolution des produits issus de la fiscalité ménages reposera sur :

- Une évolution physique des bases fiscales de foncier bâti et non bâti estimée à +0.3%
- Une revalorisation forfaitaire annuelle des bases de TH sur les résidences secondaires, de FB et de FNB de +0.2%.

Il convient de noter que la suppression de la TH impactera faiblement le taux d'évolution des produits fiscaux de la commune en 2021 du fait des mécanismes de compensation. En effet, la suppression de la taxe d'habitation se traduit d'une part par la récupération du taux départemental de FB mais également par l'application du coefficient correcteur pour garantir la neutralisation. La compensation par le biais du coefficient correcteur sera imputée directement en Impôts et taxes et non plus en dotations et participations.

Au regard des impacts de la crise sanitaire sur les équilibres budgétaires de la collectivité et de la nécessité de préserver nos capacités d'autofinancement et d'investissement, une évolution de la taxe foncière de 1% ne peut à ce stade être exclue.

2.4. Autres recettes

Compte tenu du contexte incertain et de l'évolution de la pandémie, il a été pris en compte une hypothèse prudente concernant les autres dotations et participations essentiellement composées des participations CAF. Ces dernières seraient de l'ordre de 4.4 M€ soit un montant assez stable par rapport au budget primitif 2020 mais en baisse de -7.8% par rapport à l'atterrissage estimé de 2020 compte tenu du fait qu'en 2020 la ville a bénéficié d'une participation de l'Etat pour l'achat des masques pour 317 k€.

L'attribution de compensation métropolitaine demeure stable à 37.3 M€.

Compte tenu des impacts de la pandémie sur le tourisme, la taxe de séjour a été inscrite à hauteur de 200K€.

Contrairement aux prévisions des analystes, sur lesquels était fondé le BP2020, l'impact de la crise sanitaire sur les droits de mutation a été limité. En effet, cette recette a connu une diminution de seulement -1,4% entre 2019 et 2020 (3,3M€), du fait de la dynamique des prix et volumes du marché immobilier.

L'inscription 2021 est portée à 3M€.

4. Un budget de fonctionnement maîtrisé et centré sur la qualité et la proximité du service public

4.1. Des dépenses de fonctionnement qui renforcent la place des services publics de proximité

Pour 2021, le niveau des dépenses réelles de fonctionnement sera en augmentation limitée de +0,7% (+1,2M€) par rapport au BP 2020 (qui intégrait les impacts COVID connus), à

167,2M€. Cette augmentation est de +2,4% par rapport au BP 2019. Ce socle de dépenses de fonctionnement est inscrit dans un contexte qui demeure très incertain et nécessitera sans doute des ajustements au regard des évolutions de la situation sanitaire. En effet, si de nombreux dispositifs et marchés communaux demeurent stables, l'exercice 2020 a démontré que la collectivité pouvait être conduite à prendre en charge des dépenses exceptionnelles, parfois pour le compte d'autres acteurs (l'exemple récent de la mise en place d'un centre de vaccination au sein du Centre Marie-Thérèse Eyquem en est une illustration). A cet égard, le budget de fonctionnement 2021 comportera une part d'incertitude. Les inscriptions qui seront proposées au BP intégreront des prévisions prudentes mais réalistes.

Le BP2021 visera à maintenir l'ensemble des dispositifs communaux et à assurer un service public de qualité et de proximité pour agir face à la crise sanitaire. Les dépenses de masse salariale intégreront notamment le maintien des effectifs sur les services de proximité (agents d'entretien et de restauration des écoles, animateurs jeunesse) dans un contexte de tension sur les effectifs pour des raisons sanitaires. Une attention particulière sera portée aux dispositifs sanitaires et sociaux (avec notamment le projet de mise en place d'une mutuelle communale) ainsi qu'à l'animation des jeunes, à la culture et à l'éducation. Tenant compte des enseignements de 2020, les dispositifs impactés par la crise sanitaire (événements culturels notamment) seront reconfigurés pour préserver un vivre-ensemble plus que jamais nécessaire.

La subvention versée par la ville au CCAS sera inscrite en stabilité par rapport au montant 2020, qui avait été augmenté de +5% par rapport à 2019. En effet, si de nombreuses dépenses exceptionnelles sont occasionnées par la pandémie, une compensation satisfaisante des pertes de recettes permet de les absorber à inscriptions budgétaires constantes.

L'engagement financier de la commune en faveur du tissu associatif, qui permet chaque année de soutenir près de 150 associations, sera maintenu à son niveau élevé (plus de 10% des dépenses d'intervention de la collectivité). Toutefois, compte tenu de l'impact très différencié de la crise sanitaire sur les équilibres financiers des associations, une analyse approfondie des situations financières de chaque association sera menée, afin de calibrer le montant de la subvention communale aux besoins de financement précisément identifiés. Au regard des incertitudes pesant sur le déroulement de l'année pour les activités associatives, une enveloppe prévisionnelle « de secours » sera prévue, afin de pouvoir faire face à d'éventuelles nécessités.

Enfin, les dépenses de fonctionnement incluront en 2021, comme chaque année, une augmentation forfaitaire du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) dû à GPSEA au titre des compétences transférées (+34 k€). Ces dépenses contraintes représentent près de 40% des crédits d'intervention de notre commune.

4.2. Une gestion maîtrisée pour permettre le financement d'un service public de qualité

Cette année encore, la municipalité portera une attention particulière à la maîtrise des dépenses de gestion afin d'optimiser l'ensemble des charges non-directement liées au service aux usagers. Les charges générales sont ainsi en diminution de -4,5% par rapport au BP2020. Cet effet est notamment dû à l'optimisation des marchés de la collectivité (interventions liées aux services techniques notamment), ainsi que des efforts fournis sur les consommations de fluides, fournitures et consommables. Pour 2021, une focale sera particulièrement mise sur les consommations d'énergie. A cet effet, un audit énergétique sera effectué afin d'identifier les pistes d'action prioritaires pour diminuer ces consommations,

participant ainsi d'une démarche de sobriété environnementale et budgétaire. Des effets sont escomptés dès la fin de l'année. Les frais financiers sont en diminution de -2,2%.

4.3. Une politique de ressources humaines soucieuse de la place de chaque agent pour la qualité du service public

- Une administration composée d'une diversité de métiers pour répondre aux besoins des usagers

Selon les chiffres du Bilan Social 2019, la collectivité compte 2247 agents permanents dont 1834 pour la ville et 413 pour le CCAS. La majorité de ces effectifs sont dédiés aux services de proximité, la Direction générale de l'Education la jeunesse et la démocratie locale comptant 673 agents, les services techniques 403 agents.

Le rapport sur la stratégie pluriannuelle en ressources humaines, présenté lors de cette même séance, en détaille la répartition par filière qui reflète la diversité des métiers communaux avec une prédominance de la filière technique. Celle-ci représente 66,74% des effectifs pour 22,19% s'agissant de la filière administrative.

Les effectifs permanents sont composés à 90% de titulaires, taux conforme à la moyenne des collectivités de petite couronne.

L'âge moyen relevé dans la collectivité est de 46 ans et deux mois, il était de 46 ans en 2017, la tranche d'âge la plus représentée est celle de 55 – 59 ans. Ce constat est à mettre en lien avec le vieillissement naturel des effectifs mais aussi avec le recul de l'âge de la retraite et la volonté des agents de poursuivre leur activité pour s'assurer de l'obtention d'une retraite à taux plein. La collectivité compte 52% de femmes et 48% d'hommes.

- Une administration engagée pour la continuité du service public en période de pandémie

Des agents communaux mobilisés

L'année 2020 caractérisée par la survenance de l'épidémie de COVID a nécessité la mobilisation d'agents pour exercer des missions en dehors des horaires habituels. Les interventions ont notamment consisté en des régulations des files d'attente, la distribution de masques, ou des mobilisations dans le cadre des mesures de protection, liées au dispositif Vigipirate.

En priorité, des renforts dans les écoles

La pandémie et les mesures d'isolement des agents souffrant de pathologie ont conduit à être privé de la présence d'un certain nombre d'agents. Dans le même temps, la mise en œuvre des protocoles successifs, particulièrement à l'éducation nationale, ont conduit à renforcer provisoirement les équipes, notamment celle de la logistique des écoles. La persistance de la pandémie va nécessiter la prolongation de ces renforts ponctuels sur le début de l'année 2021.

- Une modification des temps de travail et la mise en place du télétravail.

En 2001, une délibération avait fixé le temps de travail applicable dans la collectivité et arrêté celui-ci à 1 498 heures année comme l'autorisait alors la réglementation.

La loi du 06 août 2019 a décidé de l'harmonisation du temps de travail applicable aux

collectivités en fixant à 1 607 heures le temps travaillé.

L'adoption de cette disposition devra faire l'objet d'une nouvelle délibération avant le 05 juillet 2021 pour une mise en application le 1^{er} janvier de l'année suivante.

La période de pandémie a nécessité le développement de nouvelles modalités de travail par la pratique du travail à domicile. Le déploiement du télé travail dans la collectivité permettra outre de s'inscrire dans une démarche de développement durable, de répondre à une demande interne, de conserver l'attractivité de la collectivité particulièrement en termes de recrutement, mais aussi de disposer du cadre juridique adapté à ce mode de fonctionnement.

Ce cadre juridique se traduira via l'adoption d'une charte. Cette charte définira le nombre de jours autorisés en télé travail, les activités éligibles et les conditions matériels d'exercice des missions.

- Une administration soucieuse de l'intégration de ses collaborateurs, à toutes les étapes de la vie professionnelle

- ***La pérennisation des professionnels de l'animation***

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des agents, un plan d'intégration d'environ 10 agents par an a été mis en place en 2020 pour une durée de 6 ans. Il concerne des animateurs contractuels remplissant aujourd'hui des missions ponctuelles de restauration, accueil du matin et du soir, des mercredis et des vacances scolaires. En 2021, ce sont ainsi 12 agents qui seront positionnés sur postes permanents au 1^{er} janvier.

- ***Le suivi des agents remplaçants et la mise en place de l'indemnité de précarité***

Pour suppléer les absences de courtes ou longue durée notamment, la collectivité mobilise la collaboration professionnelle ponctuelle d'agents pour suppléer à ces absences.

La loi du 6 août 2019 a introduit un nouveau dispositif au terme duquel doit être versé une prime de précarité à l'issue du contrat conclu pour une durée déterminée. Cette disposition va s'appliquer aux contrats à durée déterminée conclus à compter du 1^{er} janvier et dont la durée est inférieure à un an. En conséquence les crédits associés à la mise en œuvre de ce dispositif seront inscrits lors du prochain budget.

- ***L'accompagnement des agents en réorientation professionnelle et la gestion prévisionnelle des effectifs***

Comme évoqué dans le cadre des lignes directrices de gestion, le maintien dans l'emploi des agents en situation de reclassement constitue une priorité au-delà de l'obligation légale introduite par le décret du 8 mars 2019 relatif à la période de préparation au reclassement. Ce dispositif, mis en œuvre à Créteil bien avant l'obligation légale, repose sur l'implication de l'ensemble des services dans les parcours de reconversion des agents concernés.

Les outils de gestion prévisionnelle existants permettent d'identifier les postes vacants dans les mois ou les années à venir pour orienter ces agents, leur faire acquérir des compétences nouvelles nécessaires dans le cadre de la période de préparation au reclassement et permettre aussi la poursuite de leur collaboration professionnelle.

- Un cadre volontairement maîtrisé dans un contexte réglementaire évolutif.

Le maintien d'un niveau de service de proximité et de qualité s'inscrit dans un cadre

volontairement maîtrisé avec la prise en compte d'un corpus statutaire évolutif, et des décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

S'agissant de la construction du projet de budget 2021 en matière de personnel, le budget 2021 s'inscrit dans la continuité des orientations définies en 2020, à savoir une prise en compte de l'évolution des besoins de service public exprimés par la population cristolienne tout en garantissant une adaptation continue de nos services pour répondre à ces attentes. En effet, l'action des services est fondée sur un service de proximité. Depuis le deuxième trimestre 2020, les organisations ont également connu de multiples adaptations sous la contrainte des confinements et des protocoles sanitaires.

Sur l'exécution du budget 2020, sur le volet ressources humaines, on relève que les crédits ont été consommés à 99% tout comme en 2019, ce qui représente un excellent taux d'exécution dû à des prévisions budgétaires adéquates.

Pour l'exercice 2021, les crédits dédiés à la masse salariale seraient en augmentation de 2,25% du fait notamment des moyens supplémentaires mis en œuvre pour faire face à la pandémie et de l'application de mesures réglementaires qui visent à la revalorisation des carrières via le dispositif du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations). Ce dispositif de revalorisation bénéficiera aux agents de la catégorie C. Cette revalorisation se traduira par une dépense d'un montant prévisionnel de 350 000 €. C'est une somme prévisionnelle de 470 000 € qui devra couvrir les effets liés aux avancements de grade et d'échelon. Comme l'an dernier, les effets de la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier et de l'organisation d'un double scrutin des élections départementales et régionales pèsent également sur l'évolution du budget ressources humaines.

Au total, les mesures contraintes d'évolution de la masse salariale s'élèvent à 1,5M€.

La structure des dépenses de personnel du budget 2020 s'est répartie ainsi qu'il suit :

- Les rémunérations des personnels titulaires représentent 49% des crédits,
- Le régime indemnitaire quant à lui mobilise 12% des crédits,
- Le traitement versé aux contractuels s'établit à 11% de la dépense,
- Les charges patronales pèsent pour 27% des crédits auxquels vont s'ajouter des dépenses diverses pour 0,1%.

Les heures supplémentaires rémunèrent les temps de mobilisation effectués en dehors des heures normales de travail. Pour 2020, l'enveloppe consacrée aux heures supplémentaires a représenté 2% de la masse salariale.

- Les avantages en nature

Dans cette rubrique sont répertoriés les logements de fonctions. Les collectivités sont autorisées à consentir l'occupation de logement notamment pour assurer la surveillance des bâtiments communaux pour nécessité de service. On distingue deux types d'occupation :

- L'occupation pour nécessité absolue de service et l'occupation pour nécessité de service : 29 logements liés au gardiennage des écoles.
- La convention d'occupation précaire avec astreinte: trois logements liés au gardiennage du centre technique municipal.

- Une administration performante grâce à une politique active de formation.

La prise en compte des nouveaux besoins à satisfaire passe par des actions de formation. Ainsi en 2020, malgré la pandémie, 740 agents communaux ont participé à une formation.

Au total, 2 806 jours de formation ont été dispensés. Pour financer ces actions, la collectivité avait inscrit au BP 303 000€ pour la formation et 410 000€ de cotisation CNFPT. Cet effort sera poursuivi en 2021.

Ainsi, les axes du plan de formation 2021 s'articuleront notamment autour de la mise à jour des connaissances en matière d'hygiène et sécurité, les formations de professionnalisation et perfectionnement dans les métiers exercés et notamment celui de manager, ainsi que la poursuite de l'action portant sur l'accompagnement à l'utilisation des outils numériques.

Enfin, les agents bénéficient et continueront à bénéficier d'un soutien et accompagnement pour favoriser la réussite aux concours et examens professionnels.

Ainsi en 2020, sept agents ont été admis à des concours. S'agissant des examens professionnels, trois agents ont été admis. 50 agents ont bénéficié d'une inscription en préparation aux concours ou examens professionnels des sessions 2020. 33 agents sont déjà inscrits en préparation aux concours ou examens des sessions 2021.

- Une administration soucieuse de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi.

Afin de faciliter l'accès des jeunes à l'emploi, la collectivité favorise l'accueil des jeunes via le dispositif de l'apprentissage. Outre l'appropriation du milieu professionnel, la pratique d'un métier, ce dispositif permet également de capter les candidatures intéressantes notamment pour les métiers en tension pour lesquels les candidats sont rares.

Ainsi, 4 apprentis étaient en poste pendant l'année scolaire 2019/2020. L'année 2021 verra le soutien au dispositif d'apprentissage reconduit puisque 9 apprentis seront en poste pendant l'année scolaire 2020/2021.

- Une politique de prévention santé au travail confortée et réaffirmée

La politique de santé au travail est un axe principal du plan de prévention des absences au travail mis en œuvre depuis 2018.

Les effectifs les plus nombreux de la collectivité se situent dans les secteurs où le physique est très sollicité tels que la logistique des écoles et les parcs et jardins avec les fonctions d'agents d'entretien, de restauration, d'ATSEM ou de jardinier. Une part importante des agents (12% de l'effectif de la logistique des écoles, 5% de celui des parcs et jardins) a des restrictions médicales dont environ 45% portent sur la manutention manuelle.

La collectivité poursuit une politique de prévention santé active et dynamique dont la priorité est donnée à la prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles et de l'usure professionnelle ainsi qu'aux actions de sensibilisation visant à rendre l'agent acteur de la prévention.

Pour prévenir la survenance des accidents du travail, 12 assistants de prévention sont mobilisés pour procéder à l'évaluation des risques professionnels dans leurs services respectifs avec pour but de déployer des mesures de prévention pouvant être organisationnelles (procédures, consignes, habilitations...), techniques (EPI, protections collectives, achat de matériel, travaux...) ou humaines (formation, sensibilisation...). Les causes des accidents sont également analysées pour mettre en place des actions correctives le cas échéant.

Des actions sont également mises en place pour prévenir les maladies professionnelles et l'usure professionnelle avec une attention particulière portée aux troubles musculo-squelettiques. Ainsi, l'ergonome réalise des interventions pour notamment procéder à des aménagements de poste pour les agents ayant des pathologies. Ces aménagements de poste sont financés par les demandes de subvention formulées auprès du FIPHFP. La

collectivité poursuivra aussi la prise en charge de l'accès aux consultations d'ostéopathie sur prescription du médecin de prévention.

5. Un budget d'investissement préservé pour soutenir la relance et préparer l'après-crise

5.1. Des recettes d'investissement en diminution

En 2021, le niveau prévisionnel des recettes d'investissement est en légère diminution, notamment du fait d'une baisse des subventions attendues, malgré une action volontariste des services municipaux pour maximiser le taux de financement des projets. L'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de crédits issus du Plan de relance ont été engagées de façon rapide.

A ce stade demeure une incertitude forte concernant le niveau de financement à obtenir du Plan de relance national. Les recettes issues du FCTVA devraient s'élever à 2M€. La Taxe d'aménagement, en légère augmentation, atteindrait 450K€. Le produit des cessions est inscrit à ce stade à 275K€.

5.2. Des dépenses d'investissement maintenues à un niveau élevé pour soutenir l'emploi et la croissance et préparer l'après-crise

Malgré l'impact significatif de la crise sanitaire sur les équilibres financiers de la collectivité, la préservation d'un haut niveau d'investissement demeurera une priorité cette année. La commande publique représentant un levier important du développement économique et de l'emploi local, la municipalité maintiendra ainsi son rythme d'investissements afin de participer à la dynamique de relance économique. Les dépenses réelles d'investissement connaîtront ainsi une dynamique semblable à celle de 2020.

Conformément aux priorités municipales en faveur d'une ville verte, résiliente et solidaire, les crédits d'investissement seront notamment dédiés cette année aux opérations suivantes :

- La requalification de la Place Giraudoux (1,7M€ sur 2020-2021)
- La pacification de l'avenue Gallieni en faveur de modes de déplacement doux (700K€ en 2021)
- La construction des vestiaires du stade de la Habette (600K€ en 2021 dans le cadre de la rénovation complète du stade qui se poursuivra en 2022; montant total estimé de l'opération 1,4M€)
- La réalisation des jardins familiaux de l'Île Brise Pain (500K€, cette opération initialement prévue en 2020 ayant été décalée du fait de la pandémie)
- La rénovation de l'école du Jeu de Paume (440K€ sur un total de 900K€ sur 2020-2022)
- L'extension (phase 3) de la vidéoprotection selon la programmation validée avec la police nationale (300K€)
- Le démarrage du plan de rafraîchissement des écoles (160K€ en 2021, enveloppe globale en cours d'estimation)
- Les études liées à la requalification de la Dalle Larminat (120K€ en 2021 sur un total d'opération de 3,7M€)
- Les études de la rénovation des cinémas du Palais (40K€ en 2021 pour la finalisation des études, 1,2M€ en 2022 pour la réalisation des travaux)
- La poursuite de la maîtrise d'œuvre du Carrefour éducatif

380K€ seront par ailleurs dédiés aux dispositifs d'accessibilité des bâtiments publics.

III. Un budget 2021 pour prendre soin des Cristoliens et préparer l'après-crise

1. Un bouclier sanitaire et social au service des plus fragiles

Protection sanitaire, aide aux personnes en difficulté, lutte contre la précarité, interventions auprès des séniors, des personnes handicapées, de la petite enfance : le CCAS est plus que jamais mobilisé pour accompagner les cristoliens face aux conséquences de l'épidémie.

- ***Du soutien ponctuel aux personnes rencontrant des difficultés à la lutte contre la précarité: la solidarité pour le plus grand nombre en période de crise***

Afin de soutenir les personnes en situation de précarité ou rencontrant des difficultés dans un contexte économique particulièrement difficile, des aides financières sont attribuées sur évaluation sociale pour les besoins de première nécessité (aides alimentaires d'urgence, aides vie courantes, loyer, énergie, frais de santé, frais liés à une situation de handicap, actions de formations...). Plus de 2 200 aides ont été accordées en 2020. Les aides alimentaires d'urgence notamment, ont été maintenues durant toute la première période de confinement.

De plus, une aide aux étudiants a été mise en place en décembre 2020 à titre transitoire pour soutenir les étudiants vivant de façon autonome dans le règlement de leurs charges, dans une période où nombre d'entre eux sont privés des jobs d'appoint qui leur permet d'équilibrer leur budget. Cette aide atteint un montant de 200€ par étudiant.

Les dépenses supplémentaires permettant de faire face à des situations d'urgence sociale sont en partie compensées par la baisse, du fait de l'épidémie, des demandes d'aides barémisées attribuées aux familles modestes pour certaines dépenses périscolaires : absence de séjour éducatif dans la période actuelle, baisse prévisible des aides aux activités sportives et culturelles.

L'année 2021 verra par ailleurs la mise en place de la mutuelle communale permettant d'améliorer la prise en charge des frais de santé des cristoliens par une complémentaire santé à un tarif compétitif.

En matière d'insertion des personnes en grande précarité, le nombre mensuel de dossiers d'ouverture de droit au Revenu de Solidarité Active a quasiment doublé depuis le printemps dernier. Le pôle accueil du service insertion sociale a été réorganisé pour répondre aux besoins des cristoliens.

Les activités de domiciliation pour les personnes sans domicile fixe s'exercent également, dans le cadre du contrat passé avec l'association Emmaüs, (participation versée à l'association : 35k€).

Enfin, les actions de prévention des expulsions locatives se sont poursuivies dans le cadre des entretiens individuels et de la Commission Inter-Partenariale de Prévention des Expulsions. La convention avec l'association APSI a de plus été renouvelée, permettant d'assurer des mesures d'accompagnements sociaux liés au logement

- ***Un accompagnement des séniors dans un contexte sensible***

Un ensemble de prestations sont proposées aux séniors pour faciliter le parcours de vie de chacun. Certaines activités n'ont pu être maintenues en 2020, notamment les activités de loisirs des clubs séniors. Le service s'est ainsi recentré sur des actions prioritaires et s'est

largement mobilisé pour soutenir les plus âgés fragilisés par l'épidémie, les soutenir dans leur vie quotidienne et s'efforcer de lutter contre leur isolement.

Une attention particulière a été portée aux prestations de maintien à domicile dans le contexte épidémique. Elles ont été élargies durant les périodes de confinement par des prestations supplémentaires d'aide aux courses, de retrait de médicaments, d'argent. Le service de livraison de repas à domicile a également fortement augmenté durant ces périodes. Des prestations de soins à domicile assurées par des infirmières et aides-soignantes ont également été apportées par le service de soins infirmiers à domicile. Les protocoles d'intervention ont été adaptés afin de protéger les bénéficiaires de ces interventions à domicile. Les personnes inscrites au fichier des personnes vulnérables ont reçu des appels réguliers durant les périodes de confinement.

Des accompagnements ont été proposés à la sortie du confinement pour aider les personnes inquiètes de retourner à l'extérieur.

L'année 2021 verra la poursuite du projet de structuration d'un pôle maintien à domicile, offrant une porte d'entrée unique pour les bénéficiaires et favorisant la coordination des interventions.

Les quatre résidences autonomie offrant un logement indépendant dans un cadre sécurisé ont été contraintes de mettre en place des protocoles restrictifs, similaires aux Ehpad, pour protéger les résidents dans un contexte épidémique. Les prestations ont été maintenues du mieux possibles dans le cadre autorisé : mise en place de visites sur RVS, adaptation de la restauration collective. Diverses initiatives ont été développées pour maintenir des activités dans le cadre des possibilités sanitaires : gym au balcon, activités en petits groupes, opération des courriers du cœur... Les protocoles restreignent notablement le quotidien des résidents. Néanmoins, ils ont permis de les protéger efficacement puisque seuls 2 cas isolés de Covid 19 ont été diagnostiqués en 2020 sur l'ensemble des résidences.

Par ailleurs, des prestations d'aides légales et facultatives sont délivrées, notamment l'allocation mensuelle municipale qui garantit des ressources équivalentes à 80% du SMIC pour une personne seule et 125% pour un couple.

- ***Le soutien aux personnes en situation de handicap et l'accessibilité, un enjeu d'inclusion***

Le point information handicap s'est réorienté en 2020 sur des entretiens individuels en visio pour s'adapter à la situation sanitaire et a mis en place durant le premier confinement des appels téléphoniques réguliers auprès de certaines personnes fragilisées.

Un système de transcription simultanée orale et visuelle a été installé en 2020 dans les principaux points d'accueil de la Ville et du CCAS afin d'améliorer l'accueil des personnes présentant une déficience auditive.

En matière d'accessibilité des services publics communaux, les travaux prévus dans le cadre des Agendas d'Accessibilité Programmée se sont poursuivis, dans un contexte particulier, ainsi que le plan d'accessibilité de la voirie. L'année 2021 verra le renouvellement de la Commission d'Intégration des Personnes Handicapées. Elle bénéficie d'une enveloppe de 55 000€ pour financer des travaux d'accessibilité.

- **L'accès au logement social, un axe fort de la lutte contre les inégalités**

La Ville se mobilise de longue date en faveur de l'accès au logement social, vecteur d'égalité

républicaine, ce qui se concrétise par la gestion d'un contingent de réservation communal. Fin 2019 plus de 3 100 personnes étaient inscrites sur le fichier communal de demandeurs de logement. Environ 370 attributions ont été réalisées en 2019, parmi lesquelles les relogements dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Mont-Mesly.

- ***Pour les tout-petits, une action volontariste en matière de modes de gardes***

Afin de répondre aux besoins des familles, le CCAS dispose de 721 places d'accueil en crèches collectives, mini-crèches, multi-accueils et multi-accueil familial. Ce chiffre intègre également les 40 places gérées en délégation de service public par People and Baby.

Des modes d'accueil diversifiés sont ainsi offerts aux cristoliens : places d'accueil collectives à temps complet ou à temps partiel 2 ou 3 jours par semaine, places d'accueil occasionnel, accueil familial chez une assistante maternelle. En dehors des périodes de fermeture contraintes, l'activité des crèches a été maintenue.

En 2020 a été lancée une mission d'études en vue de l'optimisation des financements des crèches, qui sera achevée en 2021.

- ***Des actions de prévention pour lutter contre les inégalités de santé***

Le renouvellement du Contrat Local de Santé, devrait être finalisé dans le courant de l'année 2021, permettant d'associer les différents partenaires oeuvrant dans le champ de la santé dans l'objectif de mettre en place des actions coordonnées pour lutter contre les inégalités sociales, faciliter l'accès aux droits et aux soins, renforcer les actions de prévention

Dans ce cadre, le Conseil Local de Santé Mentale poursuivra ses travaux visant à favoriser l'insertion dans la cité des personnes souffrant de troubles psychiques, notamment la cellule de cas complexes.

De même, le service prévention-santé du CCAS organise de nombreuses actions de prévention en direction des enfants de 0 à 12 ans, de leurs familles et des adultes qui les encadrent. Les ateliers d'éducation nutritionnelle « Tonus et Vitamines » ont bénéficié à 165 classes en 2020. Les actions de prévention bucco-dentaire ont touché 219 classes maternelles et élémentaires, et plus de 200 enfants d'IME. En 2021 devrait être remis en place le programme « 1 fruit pour la récré », dans le cadre d'une subvention des fonds européens.

Le centre de dépistage Covid mis en place durant le premier confinement, ainsi que le centre de vaccination ouvert le 23 janvier dernier, sont des illustrations concrètes des actions mises en place dans le cadre du partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé et l'ARS.

2. Continuer à préparer l'avenir

2.1. ***Une ambition écologique concrète***

- **Mobilités durables**

En plus de l'engagement d'opérations de requalification de certains itinéraires piétons tels que ceux dans le secteur du parc des Coteaux du Sud et du groupe scolaire de la Habette et d'une stratégie d'entretien, de mise aux normes et de réfection des passages piétons, la commune souhaite poursuivre avec ses partenaires tels Grand Paris Sud Est Avenir ou le Conseil départemental du Val de Marne des requalifications ou maillages d'itinéraires

cyclables. Ces actions portent tant sur le bas de l'avenue du Docteur Paul Casalis que sur l'avenue du Général de Gaulle ou le secteur de l'avenue de Choisy et du carrefour Pompadour. Un projet de pacification de la circulation sera mené sur l'Avenue Gallieni. En 2021 sera également conduite une étude relative à la pacification des circulations et la promotion des mobilités douces dans le centre ancien.

- Rénovations thermiques et travaux et investissements d'économies d'énergie

La municipalité poursuit son engagement en faveur des économies d'énergie, vectrices de sobriété environnementale et financière. Pour ce faire, en 2021 sera conduit un diagnostic énergétique global. Il concernera 39 bâtiments de plus de 1000 m² dont 20 groupes scolaires, 12 équipements sportifs, 1 équipement socio-culturel, 2 bâtiments administratifs et 2 crèches. Cette mission confiée à un prestataire spécialisé permettra de disposer d'une vision complète de l'état actuel de l'ensemble des sites audités (performance/ vétusté).

Elle apportera également l'ensemble des éclairages permettant de construire une programmation pluriannuelle des investissements afin de réduire substantiellement nos consommations énergétiques et nos émissions de gaz à effet de serre (entre -20 et - 40% selon les équipements). Les conclusions de cet audit permettront également d'engager un travail de moyen terme sur les usages et les pratiques.

Le programme pluriannuel d'investissement inclura cette année la deuxième phase de rénovation du groupe scolaire du Jeu de Paume, qui permettra d'importantes économies d'énergie.

- Plan de rafraîchissement des établissements scolaires et des crèches

Après avoir engagé en 2020, le plan de rafraîchissement avec notamment la création d'une pièce rafraîchie dans 16 équipements accueillant de jeunes enfants, l'année 2021 verra le premier volet de mise en œuvre du plan de rafraîchissement des établissements scolaires.

2.2. Des aménagements durables pour une ville verte et apaisée

- Jardins familiaux

Décalé en raison de contraintes liées aux conséquences de la pandémie, le projet de création de nouvelles parcelles de jardins familiaux sur la pointe de l'île Brise Pain sera réalisé en 2021.

Les travaux porteront plus spécifiquement sur l'aménagement de cheminements et la création de parcelles de jardins familiaux. Les espaces plus boisés et périphériques seront laissés en l'état afin de préserver le caractère naturel de ce site. Quarante parcelles d'environ 100 m², chacune équipée d'un abri individuel, de points d'eau collectifs avec des allées de desserte en stabilisé, pourraient être créées. Un éclairage à LED avec détecteur de présence permettrait un cheminement sécurisé sur le site. Une parcelle sera équipée afin d'être attribuée à une personne à mobilité réduite.

Par ailleurs, l'entrée de ville du côté du Pont de Créteil sera également aménagée. Le terrain ayant été acquis par GPSEA fera en 2021 l'objet d'une étude de programmation paysagère.

- Des projets d'espaces publics plus inclusifs et apaisés

Dans l'optique de travailler à une ville plus apaisée, les différents projets d'aménagement ou de requalification intégreront davantage la place des usagers et permettront des usages apaisés et partagés. En 2021, cela sera notamment le cas avec le projet de requalification

de l'Avenue Gallieni, qui inclura des espaces publics laissant davantage de place aux piétons, une appropriation des pieds d'arbre ainsi que le maintien voire l'augmentation du patrimoine arboré. Le projet de requalification de la Place Jean Giraudoux, débuté en 2020, poursuit également ces objectifs.

2.3. Une politique d'aménagement au service du vivre-ensemble

L'année 2021 verra se poursuivre la politique urbaine menée depuis de nombreuses années permettant à la fois de répondre aux besoins actuels des habitants, et de préparer l'avenir en permettant à Créteil de jouer pleinement son rôle face aux enjeux urbains auxquels une ville d'importance en Ile-de-France est confrontée.

Développer une offre nouvelle de logements afin de satisfaire les demandes les plus variées et à tout âge de la vie à travers un urbanisme maîtrisé favorisant la transition énergétique, le renforcement de la nature en ville, la biodiversité, l'éco-mobilité, ou encore l'accès à des équipements publics de qualité, sont autant d'actions devant permettre à tous, petits et grands, de vivre ensemble et dans les meilleures conditions, à Créteil.

- **Le projet de rénovation urbaine « Haut du Mont-Mesly – La Habette – Les Coteaux du Sud »**

- L'opération de renouvellement urbain

Le quartier prioritaire « Haut du Mont-Mesly – La Habette – Les Coteaux du Sud » est inscrit au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine. La première phase porte sur le secteur du Haut du Mont-Mesly qui a fait l'objet de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain le 5 mars 2020 entre la commune, GPSEA, l'Etat et l'ensemble des partenaires de l'ANRU.

La phase suivante portera sur le secteur de l'Allée du commerce. Deux études ont été menées pour élaborer un projet de rénovation urbaine portant sur le logement, l'aménagement des espaces extérieurs et le volet « commerce – activité- santé-service » de proximité. Ce projet fera l'objet d'une concertation publique et d'un avenant à la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Enfin, les dernières phases porteront sur les secteurs de La Habette et la Zone d'activités économiques des Coteaux du Sud. Les objectifs poursuivis seront les mêmes que ceux qui ont présidé à l'élaboration des deux projets du Haut du Mont-Mesly. L'ensemble de ces projets font et feront l'objet de concertations approfondies avec les habitants.

- Le volet habitat

3 permis de construire ont été délivrés et 2 permis sont en cours d'instruction. Il s'agit des programmes de logements situés sur les emprises foncières disponibles des secteurs Petit Bois et Martret.

L'étude d'impact environnemental et l'autorisation au titre de loi sur l'eau sont en cours d'instruction par la DRIEE d'Ile de France. Les premiers travaux devraient débuter au 2^{ème} semestre 2021.

- Les équipements publics

Une étude de programmation a été engagée pour le futur Carrefour éducatif. Pour rappel, le Carrefour éducatif regroupera deux groupes scolaires, Paul Casalis et Albert Camus, soit environ 800 élèves. Il accueillera en son sein une crèche départementale de 90 berceaux, un

relais assistante maternelle et un Service spécial de soins à domicile (SESSAD) destiné à des enfants porteurs de troubles autistiques. Par ailleurs, les espaces extérieurs seront ouverts aux habitants en dehors des horaires scolaires et périscolaires.

L'étude de programmation a permis de définir des scénarios qui seront soumis à l'appréciation des habitants et des équipes pédagogiques des écoles en vue d'arrêter un programme définitif.

- Les aménagements extérieurs

La commune, soucieuse de garantir le niveau de qualité attendu dans les espaces extérieurs publics et privés et d'introduire au maximum la nature dans la ville, a demandé à l'aménageur Créteil Habitat SEMIC de missionner un bureau d'étude pour rédiger une charte paysagère et définir un projet paysager global sur l'ensemble du périmètre de la ZAC du Haut du Mont-Mesly. L'Agence PENA Paysages a élaboré un projet qui s'articule autour de deux concepts : la « Forêt urbaine » pour les espaces publics et la « mosaïque paysagère » pour les résidentialisations.

- **La mutation du quartier de l'Echat**

Le quartier de l'Echat va connaître, dans les prochaines années, une importante transformation avec l'implantation de la future gare de la ligne 15 sud du Grand Paris Express et des logements, bureaux, commerces et parking public qui l'accompagneront. C'est dans cette dynamique que Grand Paris Aménagement porte un projet de requalification du site dénommé « Triangle – Echat Nord », dont le foncier est propriété de l'Etat.

La commune et GPSEA devraient probablement être saisis cette année, pour avis, du dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concertée créée à cet effet portant sur la réalisation de logements, de bureaux devant accueillir le futur Rectorat de Créteil, de commerces mais aussi d'un groupe scolaire et d'une crèche.

- **La requalification du site de l'ancienne gendarmerie et du parking Monfray dans le centre ancien**

La commune mène depuis plusieurs années une politique de développement urbain durable dans le quartier du centre ancien avec pour objectif de le dynamiser et de le rendre plus attractif encore, par l'amélioration de son paysage urbain avec la création d'espaces publics de qualité, l'apport de nouveaux logements collectifs et de nouvelles surfaces d'activité.

C'est dans cette dynamique que la commune porte un projet de nouvel équipement public en lieu et place de l'ex-gendarmerie. Cet équipement public accueillera la nouvelle salle des fêtes Jean Cocteau, la relocalisation de la MJC, un Club Séniors et l'association Musique. Dans l'attente de pouvoir organiser une concertation sur ce projet, les études techniques se poursuivront cette année.

3. Un engagement en faveur de l'épanouissement de tous les Cristoliens dans un contexte difficile

3.1. Une politique éducative tournée vers l'avenir par la réussite de tous

Investir et se mobiliser en faveur de l'éducation, c'est préparer l'avenir des jeunes Cristoliens, afin qu'ils trouvent leur place dans la ville et dans la société. Promouvoir la réussite éducative pour tous c'est mettre à disposition des 48 écoles les moyens d'un fonctionnement optimal, en termes de locaux, de matériels et de ressources humaines, mais

également développer les mesures d'accompagnement de la scolarité dans le cadre de dispositifs adaptés, qui dépassent largement les obligations légales.

La mise en œuvre des mesures de sécurité et de protection face au virus de la Covid 19, aussi bien en matière d'approvisionnement (savon, gel hydro-alcoolique...) que des mesures d'organisation (restauration scolaire, entretien, encadrement, notamment) a permis un accueil de qualité des écoliers, leurs enseignants et nos personnels. Depuis mars 2020, les services ont réussi, en suivant les évolutions des protocoles sanitaires, à maintenir au mieux l'ensemble des mesures de politique éducative : les interventions sur le temps scolaire, les activités périscolaires ont repris en totalité dès la rentrée. Seules les classes de découvertes ont dû être annulées, faute d'assurance des prestataires de pouvoir les organiser.

- La cité Educative : au-delà du label, des actions concrètes

La pandémie de 2020 a eu un impact fort sur le programme initial d'actions de la Cité Educative. Toutefois, une réorientation des projets et activités, notamment vers les usages numériques, a permis d'accompagner des enfants et familles en difficulté face à cet outil, avec une dotation de 20 ordinateurs et 240 tablettes et un accompagnement pour la prise en main. Par ailleurs, plusieurs actions conduites au bénéfice des élèves des écoles du Mont-Mesly dans le cadre du dispositif « antirouille » ont reçu des financements de la Cité éducative. Au total, depuis décembre 2019, ce sont 253 000 € qui ont été engagés en faveur des élèves des quartiers concernés par la cité éducative.

Pour 2021, le plan d'action, validé avec les services de l'Etat (Préfecture et Education nationale) est ambitieux mais pragmatique. Il prévoit 33 actions dont deux recherche- actions d'envergure. L'une portera sur les dispositifs de soutien éducatif et/ou scolaire, enjeux majeurs de la réussite éducative. L'autre consistera en un diagnostic temporel et relationnel du territoire de la Cité éducative, état des lieux indispensable pour vérifier la pertinence des orientations prises et s'assurer de l'adaptation des actions proposées.

- L'entretien du bâti scolaire et la sécurité dans les écoles : un effort constant et continu Avec 48 écoles, soit près de 100 000 m² de locaux, entretenir le bâti scolaire cristolien est un enjeu quotidien et nécessite des travaux importants. L'effort de la ville en faveur de conditions d'accueil de qualité se poursuivra et se développera, notamment avec la mise en place d'un plan pluriannuel de rafraîchissement des écoles pour les adapter au changement climatique.

Par ailleurs, un plan de renforcement de la sécurisation des écoles est déployé depuis 2017. Il sera poursuivi, notamment avec la mise en place d'alarmes spécifiques d'alerte en cas d'intrusion (mesures vigipirate) et le remplacement des serrures de toutes les salles de classes pour protéger de l'intérieur les espaces de confinement.

Au-delà du déploiement de ces moyens techniques, ce sont tous les personnels municipaux (gardiens, agents de service, ATSEM et animateurs) et les enseignants et directeurs d'école qui assurent, par leur vigilance, une continuité de la sécurité des enfants tout au long de la journée.

3.2. Pour la jeunesse, une ambition pour grandir et s'épanouir, quel que soit le contexte

Si les actions de la municipalité en direction des jeunes ont été perturbées par les confinements, les démarches d'accompagnement ont été poursuivies tout au long de la crise

sanitaire. Des dispositifs spécifiques ont été mis en place, afin notamment de répondre aux conséquences sociales de la pandémie. Ainsi, le dispositif "Antirouille" et les actions "hors les murs" ont bénéficié à près de 1500 jeunes. Par ailleurs 2000 jeunes ont bénéficié de sorties ludiques à l'extérieur de Créteil et 3000 jeunes ont bénéficié de sorties ludiques sur Créteil et son territoire. Cette année encore, les actions d'animation jeunesse et les séjours proposés s'adapteront aux contraintes. L'opération Antirouille sera renouvelée.

- Une action éducative de proximité

Chaque jour, dans les structures rattachées aux 48 écoles, près de 410 enfants fréquentent l'accueil périscolaire le matin, de 7h30 à 8h20, et plus de 2 500 enfants le soir, de 16h30 à 19h. animateurs et personnels se mobilisent pour organiser les loisirs éducatifs des 3 à 17 ans. Activités sportives, culturelles ou de loisirs, jeux, temps collectifs sont proposés ; des projets ambitieux sont développés associant les partenaires du territoire.

Les 3 structures hors gymnases – le CLAP, le CACM et la PLAJ - offrent des locaux permettant également de développer des activités nouvelles, dans le champ du numérique notamment. A cet égard, l'ouverture en octobre 2019 de l'accueil de la PLAJ a répondu à un réel besoin : 50 jeunes du quartier le fréquentent régulièrement, tous issus du quartier des Sarrazins 2.

- Le bureau d'information jeunesse : un dispositif en cours de redynamisation

L'année 2021 sera marquée par la nécessité de renouveler la labellisation du bureau information jeunesse. Une occasion de mettre en œuvre les axes du programme de mandature, notamment pour les 16 -25 ans, en matière d'information sur les nombreux dispositifs qui leur sont ouverts, aussi bien par la ville que par leurs partenaires, mais également sur leurs droits et devoirs.

- Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap : une action volontariste ancienne mais toujours innovante

Depuis plus de 10 ans, la ville agit en faveur de l'accueil d'enfants en situation de handicap dans ses structures périscolaires et de loisirs. Près d'une soixantaine d'enfants bénéficient ainsi d'un protocole d'accueil et fréquentent régulièrement les structures de la jeunesse. Pour chacun d'entre eux un suivi personnalisé est mis en place, en liaison avec les équipes enseignantes et les structures de soin, sur demande des familles.

Ce dispositif mis en œuvre en 2011 a été une avancée remarquable de notre Ville en matière d'inclusion scolaire : une décision récente du Conseil d'Etat vient de rappeler l'obligation des villes de fournir sur les temps périscolaires, des moyens équivalents à ceux mis en œuvre par l'Education nationale sur le temps de classe.

Le dispositif cristolien reste toutefois novateur, notamment grâce au protocole d'accueil qui associe familles, services de soins et services municipaux, et son application parfois plus large que ce qui est proposé sur le temps de classe.

En 2021, ces efforts importants (près de 100 000€ de masse salariale supplémentaire en année pleine, des actions de formation des personnels) seront poursuivis.

Par ailleurs, la dynamique de projets en direction de la jeunesse qui caractérise l'action municipale sera poursuivie cette année, avec une focale placée sur l'emploi des jeunes. A cet effet sera organisé un "job dating" destiné à favoriser le lien entre jeunes Cristoliens et recruteurs. Un temps dédié aux métiers du numérique sera également proposé.

III.3. Un développement sportif pour tous

La politique sportive cristolienne a été durement impactée par la crise sanitaire, avec de nombreuses restrictions de pratiques. Dans une dynamique solidaire, les équipements sportifs de la commune ont été et sont fortement mobilisés dans le cadre de la politique sanitaire (mise à disposition du centre Eyquem pour la création d'un centre de consultation médicale qui a fonctionné pendant plus de trois mois, puis pour la mise en place du centre de vaccination; transformation du gymnase Plaisance en site d'hébergement pour les secouristes de la protection civile de le Croix blanche; accueil de secouristes au sein du bâtiment -vestiaires du stade Desmont).

Par ailleurs, la commune poursuit son engagement résolu en faveur des pratiques sportives pour toutes et tous. Au-delà du soutien aux associations sportives qui font vivre les pratiques au quotidien, la commune restera mobilisée sur l'animation sportive à tous les âges, en faveur des plus jeunes comme des seniors. Cette dimension sera renforcée cette année au regard du contexte sanitaire et social.

La municipalité continuera par ailleurs à s'engager en faveur d'un accueil de qualité pour les sportifs. En 2021 sera ainsi lancée la construction du bâtiment-vestiaires du Stade de la Habette, qui permettra d'accueillir les publics dans de bonnes conditions. Une étude sera également lancée pour la requalification complète du stade. Les travaux de mise aux normes et d'accessibilité des équipements communaux aux personnes à mobilité réduite seront également poursuivis.

Cette année, la ville s'engagera en outre dans des projets sportifs porteurs pour les Cristoliens:

- La préparation de l'accueil des équipes préparatoires pour les Jeux Olympiques et paralympiques 2024 : La ville a été retenue par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 dans le cadre du dispositif Centres de préparation des Jeux afin que quatre équipements sportifs de son territoire dont le Palais des sports et le centre Eyquem, puissent servir de sites d'entraînement pour des délégations internationales. Cette dynamique conforte l'importance des dynamiques sportives à Créteil.
- L'inauguration de l'Académie de football dont Blaise Matuidi, champion du monde est le parrain de la première promotion. Un partenariat fort est noué entre la ville, l'US Créteil et deux lycées pour permettre aux meilleurs joueurs de poursuivre leurs études dans d'excellentes conditions.

L'année 2021 verra également mis en place la réservation et le paiement en ligne pour les courts de raquettes (tennis, squash, badminton) au centre Eyquem.

3.4. Un soutien à la création et à la vie culturelle plus que jamais nécessaire

Créteil a mis la culture au cœur de son projet pour une ville du vivre ensemble. Son dynamisme doit autant à son réseau d'acteurs associatifs que d'établissements socio-culturels, d'artistes locaux ou résidents, d'institutions associées comme le CCN de Créteil Val de Marne, la Maison des arts de Créteil, la Médiathèque, le CRR Marcel Dadi. Ces deux dernières institutions placées sous la responsabilité de Grand Paris Sud Est Avenir renouvelleront leur projet d'établissement sur cette année 2021. Ils pourront ainsi s'inscrire dans la vitalité d'une politique municipale qui vise à proposer un projet territorial d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à la reconnaissance de la diversité des pratiques

des habitants mais aussi au développement de l'esprit critique et des imaginaires par la présence des créateurs et la diffusion de leurs œuvres. C'est dans cette optique que seront poursuivies et approfondies les dynamiques de coopération culturelle à Créteil.

Cette année, la politique culturelle de la commune sera marquée notamment par plusieurs projets :

- Les événements culturels phares de Créteil

La traditionnelle manifestation « Jour de fête » a dû être annulée en 2020 au regard de la crise sanitaire. Néanmoins, afin de préserver une dynamique sociale pendant la période estivale, un nouveau dispositif « Antirouille » a pu être mis en œuvre durant l'été grâce à la collaboration étroite des services de la Ville et de ses nombreux partenaires culturels. Celui-ci fût un succès aussi bien auprès des Cristoliens, (environ 10 000 participants), que des partenaires sur le territoire. Pour 2021, en fonction des contraintes sanitaires, un dispositif estival spécifique sera également mis en place.

Le Forum de la culture qui a lieu à chaque rentrée sera également reconduit en 2021 en tenant compte des contraintes sanitaires.

Dans le cadre de l'accompagnement culturel de la rénovation urbaine du Mont-Mesly, une exposition sur l'histoire du quartier sera présentée dès l'inauguration de la Maison du projet.

Également en réponse à l'annulation de tous les événements normalement organisés sur la période des fêtes de fin d'année, la Ville a mis en place, en partenariat avec les Cinémas du Palais, un projet « Cin'étoiles » de projections de courts métrages sur les immeubles de l'ensemble des quartiers et en clôture à l'entrée de l'hôpital Henri Mondor. 2 à 3 projections en fonction des conditions météorologiques ont pu avoir lieu du 18 au 30 décembre 2020.

- L'élargissement du plan pour l'éducation artistique et culturelle

La ville poursuivra son travail de soutien aux pratiques amateurs dans le cadre de ses dispositifs Fonds de soutien à la créativité, Créteil en Scène, le Temps fort du théâtre amateur et le parcours des ateliers d'art des écoliers qui pour certains seront renforcés et redynamisés. Créteil en scène fêtera par ailleurs ses 10 ans d'existence.

La dynamique impulsée autour de la sensibilisation au numérique restera l'une des priorités permettant d'encourager la pratique dans le cadre de l'ensemble des actions et événements portés par la direction de la culture et notamment lors du forum de la Culture.

Le service reprendra la gestion du projet Vis ta différence, action de sensibilisation au handicap et à la différence mis en œuvre jusqu'à aujourd'hui par le service Jeunesse. Ce projet conservera son objectif initial et sera déployé auprès de nouveau public avec une dimension culturelle.

- Favoriser la présence de l'art et des artistes dans la ville

Les projets d'art dans la ville seront reconduits en proposant des appels à candidature permettant de diversifier les artistes en street art.

En 2021, se poursuivra le recensement des œuvres dans l'espace public afin de proposer, d'une part, un programme de restauration et d'autre part la commande de nouvelles œuvres. Enfin, Le dispositif de résidence proposé à la Galerie d'art viendra en complément des résidences-missions qui seront mises à l'œuvre dans le cadre de la cité éducative et du CTEAC (Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle).

- Le lancement de la rénovation du cinéma du Palais

Cette année sera finalisée l'étude du projet de rénovation complète du cinéma incluant une mise en accessibilité et une adaptation du lieu au projet culturel du cinéma. Les travaux seront réalisés en 2022.

4. Un service public de qualité et de proximité au service des Cristoliens

4.1. Pour garantir la tranquillité, une stratégie fondée sur la prévention et la protection

La tranquillité de tous est au cœur des préoccupations de la municipalité. En 2021, la stratégie de sécurité, adoptée en 2020, sera poursuivie sur ses différents volets :

- le renforcement des actions de prévention ;
- la préservation de la qualité des espaces publics grâce à l'action des gardes urbains et la mise en place d'un système de signalements ;
- des aménagements de l'espace public favorisant la sécurité ;
- la poursuite du déploiement de la vidéo-protection sur le territoire communal.

Ainsi, en 2021, une nouvelle phase d'extension de la vidéo-protection sera déployée.

Cette extension s'accompagnera d'une étude d'adaptation et de modernisation du CSU, afin d'adapter les équipements existants aux nouvelles implantations.

Dans le cadre d'un programme plus global de sécurisation, la vidéo-protection sera également déployée au sein du parking de la Haye aux moines.

4.2. Des interventions du quotidien pour améliorer le cadre de vie

L'attention spécifique portée par la municipalité à la quotidienneté se traduit par l'action des équipes de proximité des services techniques communaux qui interviennent quotidiennement en faveur de la qualité et du confort des espaces publics. Le déploiement de l'application de signalement "Créteil, l'oeil citoyen" en décembre dernier, a permis de donner une dimension plus participative au soin des espaces publics, tout en renforçant la pertinence de l'action des services. En deux mois, l'application a été téléchargée par 1500 utilisateurs. Plus de 4000 signalements ont été effectués, dont 73% sont d'ores et déjà résolus (délai moyen de résolution de 2,3 jours).

- Voirie

Créteil, ville préfecture, est irriguée de nombreuses voies structurantes qui nécessitent des interventions d'entretien soutenues. Des investissements importants sont reconduits annuellement afin de permettre ces entretiens.

Les travaux prévus cette année concerneront la mise aux normes des trottoirs, la réfection de la chaussée, la création de places de stationnement et la mise en œuvre d'un double sens cyclable. Deux opérations d'envergure seront également finalisées en 2021 avec la requalification de la Place Jean Giraudoux et de l'Avenue Gallieni.

- Espaces verts

La protection et le développement des espaces verts sont au cœur des actions menées au quotidien par les services communaux. Les surfaces entretenues, en augmentation, nécessitent un entretien fréquent et renforcé.

- Propreté

La gestion du cadre de vie passe également par des interventions coordonnées entre le

service communal des parcs et jardins et celui de la propreté de Grand Paris Sud Est Avenir. Les secteurs les plus particulièrement concernent les trottoirs des axes structurants tels ceux de l'avenue du Maréchal Foch ou la rue du Général Leclerc.

Cette action au quotidien en faveur de la propreté suppose également un déploiement de nouvelles corbeilles de propreté qui répondent à de nouvelles fonctions (gestion des mégots) tout en dissuadant certains usages non souhaités.

5. Une ville inclusive et inventive

5.1. *La démocratie locale à Créteil, un atout pour les projets de demain*

Depuis longtemps, Créteil est une ville pionnière sur les dispositifs de participation et a toujours su associer les habitants aux réflexions et au développement de la ville, au travers notamment des conseils de quartier, des conseils municipaux d'enfants, d'adolescents et de jeunes, des Assises de la Ville mais aussi des commissions consultatives de services publics, des conseils d'usagers (crèches, établissements, concertation locative) et d'une manière plus large en organisant le débat public sur tous les grands projets.

Ville du Vivre et du Faire Ensemble, Créteil a toujours accordé une importance particulière à ses conseils de quartier, qui ont démontré pendant la crise sanitaire toute leur capacité d'adaptation et surtout leur solidarité.

Avec la nouvelle mandature, le renouveau des instances de proximité que sont ces conseils de quartier prendra effet en 2021 avec plus de 300 cristoliens qui se sont d'ores et déjà inscrits pour y participer, dont 180 nouveaux.

Cette année, l'accent sera particulièrement mis sur la « Fabrique de la Ville », l'information et la visibilité des projets.

5.2. *Développer les usages numériques pour tous*

Face à la multiplication des usages numériques, rendue encore plus visible et nécessaire par la crise sanitaire, la municipalité a poursuivi en 2020 sa volonté d'accompagner les cristoliens en difficulté avec le numérique.

Outre l'adaptation des services administratifs aux usages numériques professionnels, la vision d'un développement numérique solidaire et inclusif a été plus que jamais mise en pratique avec la dotation d'urgence d'ordinateurs portables dédiés à la continuité pédagogique lors du 1er confinement ainsi que la mise en place d'un accompagnement spécifique aux usages numériques rendus nécessaires par la crise sanitaire. Les résidences autonomie ont par ailleurs déployé des possibilités d'organiser des visioconférences avec les familles.

Par ailleurs, la municipalité a généralisé l'expérience réussie des ateliers numériques en mettant en place des permanences numériques hebdomadaires gratuites dans chacun des relais-mairie cristoliens.

L'année 2021 permettra de poursuivre et d'amplifier cette dynamique, notamment à travers la mise en place du pass numérique. Cette démarche, initiée par l'Etat et la Métropole du Grand Paris, permettra à la ville de Créteil de bénéficier de 5000 pass que les Cristoliens en situation de précarité numérique pourront utiliser auprès de structures labellisées afin de se former aux usages numériques. A travers cette initiative, la commune cherchera également à

structurer un réseau cristolien de partenaires autour de l'inclusion numérique, afin d'en faire un enjeu partagé.

Les usages numériques pédagogiques et ludiques seront par ailleurs développés cette année, notamment au travers de l'action du DIPbike, outil emblématique de la culture numérique cristolienne.

Enfin, un accompagnement renforcé aux démarches administratives en ligne sera proposé cette année aux usagers par les services municipaux.

Il vous est demandé de prendre acte de la tenue du débat relatif aux orientations du budget principal 2021 et d'approuver le rapport d'orientations budgétaires.